

**OBJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010  
BUDGET PRINCIPAL**

---

Le Budget Supplémentaire a une triple fonction.

Il intègre d'une part les résultats de l'exercice précédent, à savoir :

- en Section d'Investissement (solde d'exécution) - 3 374 796,00 €,
- en Section de Fonctionnement (excédent) 22 372 742,90 €.

Le solde du résultat brut d'exploitation, après affectation de 6 224 138,31 € en investissement, est reporté en fonctionnement à hauteur de 16 148 604,59 €.

Il reprend également les crédits reportés inclus dans le Compte Administratif 2009 récapitulés dans le tableau ci-après :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	11 610 620,73 €	4 648 340,59 €
<b>Recettes</b>	9 317 632,45 €	

Enfin, il peut comprendre des crédits nouveaux, qui s'élèvent, en mouvements réels, à :

- \* 259 620,00 € en Investissement,
- \* 12 110 644,00 € en Fonctionnement.

La Section d'Investissement au total s'élève à 22 645 036,73 € et la Section de Fonctionnement à 18 448 604,59 €.

Les tableaux du Budget Supplémentaire ci-joints donnent le détail de ces dépenses et des recettes prévues pour leur financement.

En Section d'Investissement, l'ensemble des demandes en crédits nouveaux a fait l'objet de réajustements de crédits de ligne à ligne. En effet, la réalisation de certaines opérations et décalée dans le temps, permettant un redéploiement de ces crédits sur d'autres opérations. La Délibération relative aux Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/ CP) soumise par ailleurs à votre examen dans la présente séance viendra compléter ou modifier le programme 2010 d'investissement.

La Section de Fonctionnement enregistre pour sa part une augmentation des crédits en direction des associations, du CCAS pour 3 096 000,00 €.

Plusieurs domaines bénéficient d'une augmentation.

## Rapport n° 10/4-02

Le chapitre des Ressources Humaines pour 2 728 180,00 € qui intègre notamment le passage en CDI d'un certain nombre d'emplois précaires.

Des compléments de crédits sont également prévus pour les Services Techniques (interventions sur les bâtiments communaux, locations de camions), la communication, pour la Direction Culture et la Direction Animation (programmation de nouvelles manifestations), la Direction Technologies de l'Information (maintenance informatique et services de télécommunication) et la Direction Affaires Juridiques/ Achats et Marchés (frais d'actes et de contentieux, assurances).

Enfin, 1 500 000,00 € sont inscrits en dotation aux provisions, en vue des charges futures au regard du gel des dotations. Le rapport correspondant a été soumis à votre examen lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin dernier.

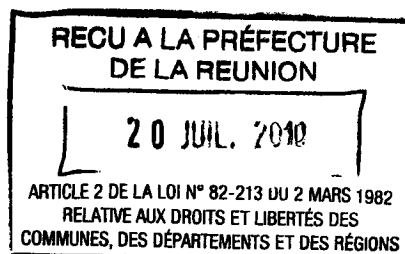
Les recettes de fonctionnement proviennent des bases de la fiscalité directe locale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

  
Gilbert ANNETTE



OBJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010  
BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et es Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/4-02 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A LA MAJORITE

8 voix contre  
(dont 4 votes par procuration)

pour

M. Dominique FOURNEL, Mme Carmen ALLIE,  
Mme Maryse TROTET et M. René-Paul VICTORIA

autres élus présents et mandatés

Adopte le Budget Supplémentaire 2010 du Budget principal qui s'élève en dépenses et en recettes à :

- \* 22 645 036,73 € en Investissement,
- \* 18 448 604,59 € en Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 7 9 JUIL. 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

